

Le 21 juin 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 21 juin 2010, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Sylvain Hudon, maire

M. Pierre Darveau
M^{me} Lise Bellefeuille
M^{me} Lise Garneau
M. Claude Brochu
M^{me} Louise Lacoursière

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Michael Schmouth, directeur général, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Prière

Monsieur le maire procède à la lecture de la prière, puis il souhaite la bienvenue aux personnes assistant à cette séance.

Adoption de l'ordre du jour

242-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 7 juin 2010

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

243-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2010.

Avis de motion – Règlement numéro 13-2010 visant à modifier le règlement numéro 2-2010 établissant la tarification pour l'année 2010

M^{me} la conseillère Lise Garneau donne un avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 13-2010 visant à modifier le règlement numéro 2-2010 établissant la tarification pour l'année 2010.

Lise Garneau, conseillère

Taxe spéciale – Alimentation en eau potable – Transfert à partir du surplus accumulé affecté

244-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE TRANSFÉRER, du surplus accumulé affecté vers le fonds général de la Ville, la somme de 17 461,71 \$, correspondant aux sommes accumulées à même une taxe

spéciale de 53 \$ par unité, appliquées, en cours d'exercice 2009, au remboursement, en capital et intérêt, de l'emprunt réalisé pour les travaux d'amélioration de l'alimentation en eau potable, incluant la construction de l'usine de filtration.

**Taxe spéciale – Développement résidentiel –
Transfert à partir du surplus accumulé affecté**

245-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE TRANSFÉRER, du surplus accumulé affecté vers le fonds général de la Ville, la somme de 5 704,64 \$, correspondant aux sommes accumulées à même une taxe spéciale de 0,01 \$ du 100 \$ d'évaluation imposable, appliquées, en cours d'exercice 2009, au remboursement, en capital et intérêt, d'emprunts réalisés pour les travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, et de finition de rue dans le cadre des projets résidentiels de la rue du Cheminot et de la rue de la Vigie.

**Taxe spéciale – Centre Bombardier -
Transfert à partir du surplus accumulé affecté**

246-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE TRANSFÉRER, du surplus accumulé affecté vers le fonds général de la Ville, la somme de 44 750,61 \$, correspondant aux sommes accumulées à même une taxe spéciale de 0,02 \$ du 100 \$ d'évaluation imposable, appliquées, en cours d'exercice 2009, au remboursement, en capital et intérêt, de l'emprunt réalisé pour les travaux de construction du Centre Bombardier.

**Taxe spéciale – Véhicules municipaux -
Transfert à partir du surplus accumulé affecté**

247-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE TRANSFÉRER, du surplus accumulé affecté vers le fonds général de la Ville, la somme de 27 137,69 \$, correspondant aux sommes accumulées à même une taxe spéciale de 0,0475 \$ du 100 \$ d'évaluation imposable, appliquées, en cours d'exercice 2009, au remboursement, en capital et intérêt, d'emprunts réalisés pour l'acquisition de véhicules municipaux.

**Taxe spéciale – Autres bâtiments municipaux –
Transfert à partir du surplus accumulé affecté**

248-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE TRANSFÉRER, du surplus accumulé affecté vers le fonds général de la Ville, la somme de 255,22 \$, correspondant aux sommes accumulées à même une taxe spéciale de 0,0025 \$ du 100 \$ d'évaluation imposable, appliquées, en cours d'exercice 2009, au remboursement, en capital et intérêt, d'emprunts réalisés pour des travaux de réfection aux bâtiments de la Ville autre que le Centre Bombardier.

**Centre Bombardier – Travaux additionnels –
Services professionnels en architecture**

249-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels de Réal Lavallée, Architecte, de Québec, en regard des services supplémentaires en architecture requis dans le cadre du dossier du Centre Bombardier (numéro 611-244) pour la modification de l'espace « Traiteur », le tout tel que décrit à la proposition faite par courriel en date du 30 avril 2010;

DE DÉCRÉTER à cette fin une dépense approximative de 3 500 \$, toutes taxes en sus, payable à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 6-2008;

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au règlement d'emprunt numéro 6-2008.

Isabelle Lemieux, trésorière

Réaménagement du Parc du secteur Ouest – Services professionnels d'un architecte paysagiste – Demande de soumissions par voie d'invitation écrite

250-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M^{me} Danielle Caron, greffière, à procéder à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite, auprès d'au moins trois fournisseurs, pour les services d'architecte paysagiste requis dans le cadre du projet de réaménagement du Parc du secteur Ouest, le tout tel que décrit au devis soumis et approuvé.

Réfection partielle de l'hôtel de ville – Services professionnels en architecture – Modification du contrat octroyé aux termes de la résolution numéro 111-2008

CONSIDÉRANT que le mandat confié à l'architecte aux termes de la résolution numéro 111-2008, a été révisé afin de tenir compte des modifications apportées par la Ville à son projet de réfection de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que l'architecte a soumis une proposition d'honoraires révisée dont les conditions sont sensiblement les mêmes que celles de la proposition de 2008;

251-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE CONFIRMER le mandat confié à M. Richard St-Pierre, architecte, aux termes de la résolution numéro 111-2008, tel que modifié, toutefois, pour la nature des travaux à réaliser, apparaissant à la liste dressée par M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, en date du 13 mai 2010, et ce, en sus de ceux déjà faits à ce jour;

D'ACCEPTER la proposition de l'architecte en date du 29 mai 2010, et de décréter, en lieu et place de la dépense décrétée à la résolution numéro 111-2008, une dépense totale de 22 000 \$, toutes taxes en sus, payable à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 9-2007;

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au règlement d'emprunt numéro 9-2007.

Isabelle Lemieux, trésorière

Entretien de l'aréna et des infrastructures récréatives – Modification du contrat octroyé aux termes de la résolution numéro 222-2009

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a octroyé le contrat relatif à l'entretien de l'ancien aréna et des infrastructures récréatives, pour la période du 10 mai 2009 au 30 avril 2013, à la compagnie 9154-1615 Québec inc.;

CONSIDÉRANT que ce contrat doit être modifié vu la fin de l'exploitation de l'ancien aréna comme infrastructure récréative;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à la suite de sa rencontre avec les représentants de ladite compagnie;

252-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE MODIFIER le contrat intervenu avec la compagnie 9154-1615 Québec inc. pour l'entretien de l'ancien aréna et des infrastructures récréatives, par le retrait, dans la liste des travaux couverts, de l'entretien de l'ancien aréna comme infrastructure récréative, et, conséquemment, par la diminution de la contribution versée d'un montant équivalant à la proportion attribuée à ces travaux dans la soumission déposée à l'origine, soit d'un pourcentage annuel de 7,69 %, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2010;

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Contrat de déneigement des bornes-fontaines du secteur de l'Anse – Hiver 2010-2011

CONSIDÉRANT que la même entreprise effectue le déneigement des bornes-fontaines du secteur de l'Anse depuis l'hiver 2007-2008 et que son travail s'avère satisfaisant, selon l'évaluation qu'en fait M. Stéphane Dubé, directeur du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière;

CONSIDÉRANT que l'entreprise à qui le contrat a été octroyé a, dans une lettre reçue au début du mois de juin 2010, manifesté son intérêt pour le renouvellement de ce contrat pour une autre année, aux mêmes prix et conditions;

253-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'OCTROYER le contrat de déneigement des bornes-fontaines du secteur de l'Anse, pour la saison hivernale 2010-2011, à M. Bertrand Émond, de Rivière-Ouelle, faisant affaires sous la dénomination Service d'entretien multiple enr., au montant de 1 700 \$, toutes taxes en sus;

QUE la présente résolution, l'offre du fournisseur et le cahier de charges de la demande de soumissions de 2007 fassent foi de contrat entre les parties;

D'AUTORISER M. Stéphane Dubé, directeur du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

Programme de reconnaissance des Villages-relais – Candidature de la Ville – Entente avec le ministère des Transports du Québec

254-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER les termes de l'entente relative à l'aide financière accordée par le ministère des Transports du Québec afin de soutenir l'élaboration du dossier de candidature de la Ville de La Pocatière au *Programme de reconnaissance des Villages-relais*, après avoir inséré, à la première ligne du paragraphe a) de l'article 3, après les mots « donneur d'ouvrage et », ce qui suit : « , si requis, »;

D'AUTORISER M. Michael Schmouth, directeur général, à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Fondation du Cégep de La Pocatière - Campagne de financement 2007-2012

CONSIDÉRANT que le Cégep de La Pocatière a créé un fonds de pérennité afin de soutenir le projet éducatif qu'elle a en commun avec le Centre d'études collégiales de Montmagny et afin de contribuer à la réalisation des objectifs des étudiantes, étudiants et membres de leur personnel;

CONSIDÉRANT qu'afin d'alimenter ce fonds la Fondation du Cégep de La Pocatière a lancé une campagne de financement 2007-2012;

255-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière contribue à la campagne de financement de la Fondation du Cégep de La Pocatière, pour une somme de 25 000 \$ à être versée au moyen de cinq versements annuels et consécutifs de 5 000 \$, le 1^{er} juillet de chaque année, à compter du 1^{er} juillet 2010;

QUE M. Michael Schmouth, directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

Garderie La Farandole – Activité à bicyclette pour les enfants - Autorisation de circuler dans les rues de la Ville – Prêt de tréteaux

256-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER les jeunes de l'établissement de la 10^e avenue de la garderie des Services de garde La Farandole à traverser cette avenue pour se rendre sur une

propriété privée afin d'y tenir une activité à bicyclette, puis en revenir, et ce, le 21 juillet prochain ou, en cas de pluie, le 22 juillet prochain, entre 9 h 30 et 11 h;

D'AUTORISER le Service des travaux publics de la Ville à prêter gratuitement les tréteaux nécessaires à la tenue de cette activité.

Autorisation de circuler dans les rues de la Ville – Randonnée à vélo du Camp de jour

257-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER le Camp de jour à tenir, le 27 juillet prochain, une randonnée à vélo dans les rues de la Ville, selon l'itinéraire prévu au plan joint à la demande, à charge de respecter toutes les procédures fixées par le ministère des Transports du Québec pour une fermeture temporaire de route;

D'AUTORISER la sortie, à cette occasion, de pompiers et de camions du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière afin de participer au service d'ordre veillant à la sécurité des cyclistes.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

Direction générale - Contrat de travail de M. Michael Schmouth – Prolongation

CONSIDÉRANT que le contrat de travail de M. Michael Schmouth à titre de directeur général de la Ville de La Pocatière se termine le 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT l'intérêt mutuel démontré par les parties pour prolonger ce contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation à cet effet du Comité des ressources humaines;

258-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le contrat de travail de M. Michael Schmouth à titre de directeur général de la Ville de La Pocatière, soit prolongé pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, avec possibilité de renouvellement pour une année supplémentaire, et ce, aux termes et conditions soumis et approuvés;

QUE M. Sylvain Hudon, maire, soit autorisé à signer ce contrat de travail, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

Services techniques – Nomination d'un adjoint à l'inspecteur des bâtiments

259-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE NOMMER M. Jean-François Lamarre adjoint à l'inspecteur des bâtiments afin qu'il puisse seconder ce dernier dans l'exécution de ses fonctions, particulièrement dans l'application de la réglementation en matière d'urbanisme;

QUE, dans l'exercice des tâches qui lui seront confiées en cette qualité d'adjoint à l'inspecteur des bâtiments, M. Lamarre soit investi des mêmes droits et pouvoirs que l'inspecteur des bâtiments.

Conciergerie – Embauche d'un employé surnuméraire

260-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ENGAGER M. Sébastien Pelletier, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, à titre d'employé surnuméraire affecté à la conciergerie, sur appel, pour la période du 21 juin 2010 au 20 août 2010, pour parer à un surcroît temporaire de travail ou accomplir une tâche spécifique ou pour remplacer le concierge absent, avec possibilité pour l'employeur de mettre fin au lien de travail en tout temps avec un préavis de quinze jours;

QUE la rémunération de M. Pelletier, pendant qu'il sera à l'emploi de la Ville, soit celle prévue pour cette catégorie d'emploi à la convention collective de travail du Syndicat des employés de services publics de Kamouraska (CSN).

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

Formation – Examen du Projet de loi 76 pour une meilleure transparence dans l'attribution des contrats municipaux

261-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M^{me} Danielle Caron, greffière, à participer à la formation *Examen du Projet de loi 76 pour une meilleure transparence dans l'attribution des contrats municipaux*, offerte par la Corporation des officiers municipaux du Québec, à Métis-sur-Mer, le 23 juin prochain;

QUE les frais encourus par M^{me} Caron pour participer à cette formation lui soient remboursés par la municipalité, le tout en conformité avec la politique de remboursement de frais de déplacement établie par la Ville de La Pocatière pour son personnel.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

Autres sujets

Aucun sujet n'est ajouté.

Période de questions des membres du conseil municipal

Aucune question n'est soumise par les membres du conseil municipal.

Période de questions des contribuables

Avant de donner la parole aux contribuables, M. le maire, à titre d'information, fait la lecture de l'avis public d'interdiction d'arrosage qui sera transmis dans tous les foyers demain.

Les questions des contribuables portent sur les sujets suivants :

- ✓ Subvention de fonctionnement versée à la Corporation du Centre Bombardier – Sert à couvrir l'écart entre les revenus et les dépenses d'exploitation du Centre Bombardier
- ✓ Terrain au sud de la Villa Saint-Jean – La Ville a signé une offre d'achat qu'elle peut exercer d'ici la fin de 2012
- ✓ Avis public d'interdiction d'arrosage – Il y a déjà eu des avis à la radio à cet effet – Préservation de la réserve d'eau à l'usine de filtration
- ✓ Utilisation de l'eau pour le lavage de véhicules – Utilisation commerciale vs non commerciale - Arrosage parfois abusif, notamment lorsqu'on voit que l'eau ruisselle sur le trottoir
- ✓ Provenance et quantité de l'eau du réservoir de la caserne
- ✓ Fleurs sur la 9^e rue boulevard Desrochers – Bacs installés trop bas

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

262-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 30.